



Charte des prototypeurs du FabLab MANIPULSE

La présente charte vise à exprimer les conditions d'usage des équipements du FabLab Manipulse.

En la lisant et en l'acceptant, vous pourrez utiliser les ressources disponibles. Il est également important de lire la charte des Fablabs, affichée dans ce lieu.

Entrée libre/openlab

Manipulse propose à tous et toutes l'accès aux lieux de fabrication numérique et aux différentes horaires tels que définis sur <http://www.manipulse.com>
Sur les créneaux d'entrée libre toute personne peut découvrir la fabrication numérique et/ou participer à des ateliers (sur inscription), mais seuls les prototypeurs peuvent accéder aux outils et les utiliser.

Accès aux outils

L'usage des outils (outillage à main, outils de fabrication numérique...) n'est possible à titre gratuit que sur les créneaux d'entrée libre et que pour les prototypeurs du FabLab, sauf ateliers dédiés. Toute personne peut devenir prototypeur en respectant les conditions ci-après.

Engagement de Manipulse

Le FabLab s'engage à accueillir le grand-public et les prototypeurs dans ses lieux de fabrication numérique sur les créneaux ouverts à tous tels que définis sur le site internet <http://www.manipulse.com>

Manipulse s'engage à faire découvrir et vulgariser les techniques et méthodes de fabrication numérique telles que la modélisation et l'impression 3D, le design 2D et la découpe/gravure, la programmation, la documentation des objets, ainsi que l'écosystème des objets libres (open source hardware), au travers l'accueil du public et une offre d'ateliers publiés sur le site [manipulse.com](http://www.manipulse.com).

Le prototypeur

Est appelé prototypeur du FabLab toute personne utilisant les ressources spatiales, humaines et techniques du FabLab, afin de réaliser un prototype ou un objet en respectant les conditions ci-après.

4 conditions sont à respecter pour devenir prototypeur de Manipulse :

1) La règle du portfolio

Toute personne souhaitant utiliser l'outillage et les ressources du FabLab doit avoir un projet de réalisation d'objet. La nature de cet objet n'a que peu d'importance (dans les limites fixées par la loi), ainsi que les capacités de la personne à le réaliser. Par contre, afin de pouvoir mettre en relation les ressources humaines et techniques propres au projet, celui-ci doit être publié sur le site <http://www.manipulse.com> avec les informations suivantes :

- Nom du projet
- Descriptif court et illustration
- Contact (boîte e-mail) du prototypeur.
- Éventuellement, un lien peut être ajouté vers des ressources en ligne (blog, site internet...).

Sur chaque lieu du LabFab une personne (fabmanager, responsable, moniteur...) dispose des droits de publication nécessaire pour procéder à la parution du projet.

2) La règle de l'entraide

Les personnels chargés de l'accueil, de la formation et de l'animation sur les lieux faisant partie du FabLab ne réalisent pas les projets pour les prototypeurs. Ils les guident, par le conseil technique et méthodologique, l'orientation vers les ressources, et les personnes capables de contribuer à la réalisation. Il est fondamental de pouvoir s'appuyer sur les autres disposant des savoirs et/ou du matériel nécessaire. En conséquence, chaque prototypeur s'engage à aider dans la mesure de ses possibilités tout autre prototypeur ayant un projet publié sur le site internet www.manipulse.com qui le contacterait.

3) La règle du partage de savoir

Les Fablabs visent à partager des méthodes, designs et solutions améliorées collaborativement, et sont des lieux de réalisation et d'apprentissage collectifs. En conséquence, et en contrepartie de l'utilisation des ressources du FabLab, les prototypeurs s'engagent à partager leurs connaissances :

- Soit en documentant tout ou partie de leur projet d'objet afin d'en permettre la réalisation, l'amélioration et l'utilisation dans les licences de leur choix
- Soit en proposant des ateliers, cours ou initiations à des techniques en direction des autres usagers du FabLab

4) La règle de la réciprocité

Le FabLab existe par une communication basée en grande partie sur le relai humain, la recommandation, le bouche à oreille. Si le FabLab publie les projets des prototypeurs, il compte sur cette communauté pour grandir. En conséquence, le FabLab met à disposition de tous les prototypeurs un logotype possible à apposer physiquement ou virtuellement sur leurs supports de présentation de projet (site internet, stand...). La mention de Manipulse comme facilitateur (« Fait avec/made with Manipulse ») aide le projet à se développer en attirant de nouvelles ressources et savoirs autour du projet. Le prototypeur s'engage à mentionner autant que possible le FabLab comme partenaire lors des temps de communication sur son projet.

3 conditions sont à respecter pour rester prototypeur du FabLab

1) Le respect des conditions de sécurité

L'utilisation de tout outillage doit préalablement être demandée au responsable de l'activité sur le lieu. Les conditions de sécurité et d'usage des machines doivent être respectées afin de ne pas se blesser, ni soi-même, ni les autres.

2) Le respect des autres, l'entretien et le rangement

Le FabLab est un espace virtuel et réel destiné à la découverte, la création, la rencontre et l'échange de savoirs. Chacun a quelque chose à apprendre aux autres, dans un espace qui doit rester agréable et utilisable. En conséquence il est demandé de participer au rangement, à l'entretien du matériel, et à la sociabilité du lieu, par un comportement correct voire agréable. De même, le nettoyage n'est pas l'apanage du responsable de l'activité, mais est de la responsabilité de tous et toutes.

3) La prise en charge des consommables

Si les prototypeurs peuvent réserver et utiliser les outils du FabLab, les consommables (bois, filament pour impression 3D, plastiques...) restent à leur charge. Le responsable d'atelier peut indiquer où se procurer les consommables si les personnes le demandent.